



Compte rendu de la commission sociale du jeudi 6 septembre 2017

Président de la commission sociale : Jean-Paul CHARLEZ (ETAM)

Présents :

- ARMAND THIERY : Hervé BENARD
- BURTON : Sandrine MOULIRA
- C & A : Pauline RENAULD
- CHAUSSEA : Xavier BUONVINO
- ERAM : Guillaume NOEL
- ETAM : Samuel LE METAYER
- FEH : Hélène ROUSSEAU, Antoine SOLANET
- GAP : Pascal ROCHE
- GERARD DAREL : Virginie ARTAUD
- H & M : Claudie TOUZE
- JENNYFER : Christine LUCHE
- JENNYFER : Corinne KORDA
- LA HALLE AUX VETEMENTS : Inès REININK
- LE BON MARCHÉ : Delphine BOULADOUX
- MONDIAL TISSUS : Lucienne PAYA
- NEW LOOK : Emilie CORDIN
- OLLY GAN : Cécile LONGELIN
- OMNIUM : Madeleine PODEUR
- UN JOUR AILLEURS : Michel MASQUELIER

Rappel de l'ordre du jour :

- **Négociations de branche** - Suivi des négociations concernant :
 - Rapprochement des branches professionnelles
 - Actualisation de la convention collective
 - Formation professionnelle
 - CPPNI et dialogue social

- **Suivi de l'accord sur les classifications et de l'accord sur le travail dominical**
- **Renouvellement du bureau de la CPNEFP (suivi)**
- **NEGOCIATIONS DE BRANCHE**

1. Rapprochement des branches professionnelles

Pour rappel, l'objectif est de ramener de 700 à 200 le nombre de branches professionnelles.

La position de la FEH est la suivante : La fédération est d'accord pour que l'habillement succursaliste devienne une branche d'accueil si :

- La branche accueillie présente suffisamment de similitudes avec l'habillement succursaliste (principalement concernant la forme des entreprises couvertes)
- Le rapprochement a un impact social limité sur la branche (ajout d'un avenant dans la CCN exclusivement consacré à la branche accueillie)
- Prise en compte du paysage syndical de la branche à accueillir

L'envoi d'un courrier destiné à la DGT et précisant cette position est envisagé.

La FEH privilégie une démarche proactive pour éviter de « subir » le rapprochement.

2. Négociation sur la formation professionnelle

L'objectif de cette négociation est l'actualisation de l'accord de branche du 27 décembre 2010 suite aux dernières réformes de la formation professionnelle.

La FEH n'a pas encore été destinataire de nouvelles revendications syndicales sur ce sujet. Le terme de la négociation est lié à la prochaine réforme de la formation professionnelle (attendue dans un délai assez court).

3. CPPNI (COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION)

Pour rappel, négociation liée à la loi travail de 2016 : cadre du paritarisme dans la branche. Elle impacte surtout la FEH, mais peu les entreprises adhérentes.

Un nouveau projet d'accord sera présenté le 7 septembre 2017 en négociation de branche.

La fin des négociations est prévue avant le 31/12/2017.

- **SUIVI DE L'ACCORD SUR LES CLASSIFICATIONS ET DE L'ACCORD SUR LE DIMANCHE**

1. Accord portant sur les classifications

Depuis la publication de l'arrêté d'extension de l'accord sur les classifications, le 28 mars 2017, les entreprises de la branche disposent d'un délai de 12 mois pour se mettre en conformité avec la nouvelle grille.

Certaines entreprises de la branche appliquent d'ores-et-déjà la nouvelle grille.

La mise en œuvre de cette dernière est sinon en cours dans les autres. L'état d'avancement des travaux de mise en place de cette classification varie toutefois sensiblement en fonction des enseignes.

En complément des réunions d'information organisées sur ce sujet, la FEH se rend dans les entreprises adhérentes pour répondre à leurs questions concernant la nouvelle classification.

2. Accord relatif à la dérogation au repos dominical

La dernière réunion de négociation de branche sur le dimanche a eu lieu le 1^{er} juin 2017.

A l'issue de cette dernière, un accord signé le 4 juillet 2017 par la CFDT et la CFTC, qui disposent à elles deux de plus de 50% de représentativité.

Deux oppositions (non majoritaires) ont été formulées par la CGT-FO et la FEC FO.

L'accord, valide, a été déposé le 28 juillet 2017.

Il est applicable depuis le dimanche 30 juillet 2017 dans les enseignes adhérentes à la FEH (organisation patronale signataire du texte).

L'extension de l'accord est en cours.

Une demande d'annulation de l'accord a été formulée par la CGT et FEC-FO auprès de la DGT qui, après enquête, n'y a pas donné suite.

Ces syndicats reprochaient à la DGT de ne pas avoir été convoqués à la réunion de négociation et l'absence d'inscription du dimanche à l'ordre du jour à cette commission mixte paritaire. FO et la CGT ont bien été convoqués à la CMP du 1^{er} juin 2017, la CGT y a même participé...

La « dérogation au repos dominical » figurait également à l'ordre du jour de cette réunion de négociation (pour rappel, dans le cadre d'une commission mixte paritaire, les ordres du jour sont établis par la DGT).

- **BUREAU DE LA CPNEFP**

A l'issue de la consultation par voie électronique, prévue lors des dernières commissions « formation » et « sociale », Samuel LE METAYER, Directeur des affaires sociales du Groupe Etam, a été désigné représentant patronal au bureau de la CPNEFP pour succéder à **Coralie Rebuffat** au bureau de la CPNEFP et occuper alternativement le poste de président et de vice-président de cette instance paritaire.

Agé de 47 ans, Samuel Le Metayer est diplômé d'un DEA Politiques sociales et politique de formation de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et d'une Maîtrise AES Ressources Humaines.

Il a débuté sa carrière au sein de Nouvelles Frontières en 1995, occupant successivement les fonctions de gestionnaire Ressources Humaines, de responsable de la formation, des affaires sociales puis de Directeur administration du personnel et des relations sociales.

Il a rejoint le Groupe ETAM en 2007, où il occupe actuellement le poste de Directeur des affaires sociales Groupe. Il est en outre responsable de l'administration du personnel, du contrôle de gestion sociale et de la politique de rémunération. Il fait partie de la délégation patronale de négociation des accords de la branche des succursalistes de l'habillement.